

Privilège—M. S. Robinson

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Quel raisonnement spécieux!

M. Kaplan: Le député dit qu'ils ne sont pas dans la même catégorie. Permettez-moi de vous signaler, monsieur le Président, et de vous rappeler que des députés ont le droit de réserver des pièces dans nos édifices à des fins de discussion par exemple, en rapport avec leurs fonctions de parlementaires. J'ai réservé une pièce. C'était dans un but déterminé. Et je dirai, comme tel est mon privilège de député suivant les usages établis qui sont les vôtres, monsieur le Président, de permettre aux députés de réserver des pièces, d'y inviter telles personnes qu'ils désirent, et pas simplement ceux des députés qui entendront parler de la réunion et qui éprouveront le plaisir d'y assister. Je l'ai fait dans un but précis. C'était un but valable, un but de mandat public. Je pense qu'un huis clos, et j'aurai un mot à dire des huis clos, est tout à fait d'intérêt public. Prétendre que le huis clos avait pour but de manipuler les médias, ce serait faire fi de l'intégrité de nos médias. Et de ce qui s'est passé dans cette pièce.

Je n'y étais pas. Il n'y a pas eu de conférence, de sermon ou de lavage de cerveau. Et soit dit en passant, ce qui s'y est fait l'a été à la demande de plusieurs journalistes. Je crois savoir que 35 journalistes étaient présents. Cela devait donner la chance de prendre connaissance du projet de loi afin de pouvoir rédiger un article bien étayé à temps pour leur heure de tombée. De hauts fonctionnaires étaient là pour répondre aux questions, mais n'ont pas tenté de manipuler les médias du Canada. Je crois que le député se trompe lorsqu'il laisse entendre que si nous avions voulu manipuler les médias, ce qui n'est pas le cas, nous aurions pu y arriver. Il s'agissait purement et simplement de répondre aux questions des journalistes au sujet d'une mesure législative complexe qui intéresse beaucoup la population et de le faire le plus rapidement possible afin de permettre aux médias de bien servir la population canadienne comme il se doit. Le député d'en face n'est pas le seul à avoir des responsabilités envers la population.

Il a reçu une copie du document à peu près en même temps que les journalistes—peut-être une minute ou deux plus tard parce que je ne savais pas où il se trouvait. Toutes les discussions que nous avons eues au sujet du secret, des directives, des engagements, de fermer la porte et de vérifier qui entre dans la pièce, prouvent toutes qu'il n'y a rien de mal à faire connaître le contenu d'un projet de loi en toute confidentialité et pour d'excellentes raisons avant sa présentation pour la première lecture.

Je me permets de dire que s'il y a quelqu'un qui doit soulever la question de privilège après ce qui s'est passé hier, c'est bien moi. J'ai respecté vos directives, monsieur le Président. J'ai réservé une pièce. J'avais une raison valable de le faire et, parce qu'un intrus, quelqu'un qui n'avait pas d'affaire là, est venu s'y asseoir, je n'ai pas pu m'en servir. Que dirait le député s'il avait réservé une pièce, comme il doit le faire à l'occasion pour ses propres affaires, et que d'autres députés venaient y prendre place sans invitation?

Je conclurai en demandant tout simplement que, puisqu'il est question de privilèges, celui de réserver une pièce et de l'utiliser en paix à des fins publiques valables soit maintenu.

Permettez-moi de répéter aussi que le Nouveau parti démocratique a réussi à se défilier et à ne pas prendre position à l'égard du difficile problème de la sécurité nationale. Les députés néo-démocrates ont préféré démolir tout ce qui a été proposé plutôt que de dire aux Canadiens, au nombre décroissant de leurs partisans dans tout le pays...

M. Deans: Vous n'avez même pas su assurer la sécurité d'un local, pour l'amour du ciel. Vous n'avez pas su y retenir les gens.

M. Kaplan: ... s'ils sont pour ou contre la séparation, pour ou contre le comité de révision. Quel mandat recommanderaient-ils pour éviter toutes ces questions difficiles? Le Nouveau parti démocratique s'est contenté de s'en prendre violemment à tout et je crois que les députés de ce parti se discréditent en agissant ainsi.

M. le Président: La présidence n'a pas l'intention d'entendre beaucoup d'autres interventions à ce sujet. J'invite les députés à être brefs. La présidence accordera la parole au député de Hamilton Mountain (M. Deans), puis au député de Regina-Ouest (M. Benjamin), et espère rendre ensuite sa décision.

M. Deans: Je serai très bref, monsieur le Président. Le ministre a signalé que je me suis reporté hier à des remarques de M. le Président Jerome qui a convenu en somme que cette question était d'un vif intérêt. Ce ne sont peut-être pas mes paroles exactes. Permettez-moi de vous lire le passage sur lequel je me suis fondé. Il s'agit de la phrase suivante de M. le Président Jerome:

Le député a certainement présenté un argument valable quant aux conditions qui devraient entourer le huis-clos dans la mesure où les députés sont en cause.

C'est ce à quoi je faisais allusion. J'ai dit qu'il devrait y avoir un moyen d'empêcher les ministres de faire ce que même M. le Président Jerome a reconnu comme étant à la limite de ce qui est admissible, sinon franchement inadmissible.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, les propos que nous a tenus le solliciteur général n'ont rien à voir avec la question de privilège qu'a soulevée mon collègue de Hamilton Mountain (M. Deans). Il est regrettable que vous soyiez appelé à trancher cette question alors que vous venez tout juste d'être nommé premier serviteur de la Chambre. Mais, à mon avis, c'est la suprématie du Parlement qui est en jeu ici. Exception faite des membres de l'exécutif qui ont prêté le serment du secret, personne n'a le droit de recevoir le texte d'une mesure, ou d'être informé à son sujet, avant les députés, mais surtout avant que le projet de loi n'ait franchi l'étape de la première lecture à la Chambre des communes et que celle-ci n'en ait autorisé, sous votre égide, monsieur le Président, l'impression et la diffusion. Voilà en quoi cela consiste. Personne, je dis bien personne, n'a le droit d'en être informé avant les députés. Je m'oppose à cette nouvelle façon de saper la suprématie du Parlement en organisant des séances d'information pour les journalistes que le ministre juge, je le présume, incapables de se débrouiller par eux-mêmes une fois qu'on leur a communiqué le texte de la loi. Ces gens sont encore plus démunis à ce chapitre que les députés qui doivent se mettre à la tâche dès qu'ils reçoivent la mesure.